

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

AVIS

On voudra bien remarquer que depuis quelque temps, dans le but de simplifier l'administration, nous enregistrons les envois d'argent, à la deuxième page, sous la rubrique : " Paiements d'abonnements." Ce mode d'accusé de réception a la même valeur qu'un reçu ; et malgré l'abréviation des noms, pour peu qu'on y fasse attention, chacun peut facilement s'y reconnaître. Nous écrivons seulement lorsqu'une réponse s'impose.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

La sainte Vierge seule a été préservée du péché originel, et cela pour deux raisons principales : parcequ'elle devait enfanter le Messie, et ensuite parcequ'elle devait écraser la tête du Serpent infernal. — Son titre de mère de Dieu exigeait qu'elle fut immaculée, et son fils, qui devait être Rédempteur, devait l'être surtout envers sa mère, en la préservant du péché originel.

Puisque son pied virginal devait écraser la tête du serpent tentateur, il convenait qu'elle ne fut pas un seul instant sous sa domination, et ne fut pas mordue par celui qu'elle devait terrasser. Destinée à être la Reine des anges et des élus, elle ne pouvait leur être inférieure en grâce, il fallait donc qu'elle fut immaculée.

La Sainte-Vierge a de plus été préservée de tout péché actuel. Comme la colombe de Noé, Marie par sa vie sans tache, plane au-dessus des grandes eaux dont le péché couvre la terre. Elle est pleine de vie au-dessus de monceaux de cadavres, pure et immaculée au-dessus de la boue qui salit la terre. Disons-lui donc avec foi et confiance : " O Marie, conçue sans péché, priez pour nous. " (1)

(1) Le dogme de l'Immaculée Conception a été défini en 1854, mais cette croyance avait toujours été professée par l'Eglise.